



PROCES VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE 2023

Compte Rendu des échanges et vote des résolutions

Assemblée Générale Ordinaire – 1^{er} décembre 2023 à CREIL

Présents : LEMAIRE Cédric, DUBE Maria, DE CLEENE Agnès, BOISNEAU Fabrice, GIRARD Patricia, KORCHI Khalid, DASSONVILLE Aurélie, ARROYO Véronique, BLOND Emilien.

Clubs présents : Creil, Montataire, Nogent sur Oise, Clermont, Beauvais, Beauvais GR, BVS Rythmica, Thourotte, Hermes, Lassigny, Coye la Forêt (GR)

Excusés : DEROUBAIX Mickael, représenté par Stéphane Dautancourt
2741 voix représentées sur 3875 (71%).

Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire à 19h15.

Accueil du président Cédric Lemaire.

Demande de la part du président s'il y a des commentaires sur la brochure.

- Oubli des résultats d'ensemble en GR où il y a eu de bons résultats, notamment des championnes des HDF et des qualifications aux championnats de France.

Questions et remarques diverses sur le fonctionnement du Comité de l'Oise.

- Le lieu du Challenge n'a pas encore été trouvé, les dates ont néanmoins changé, 01/02 juin (Pouss-pouss et Razmoket) et 15/16 mai (Expert et Access).
Difficulté d'organisation car nécessité d'avoir une grande salle.
- Il n'y aura plus de rencontre départementale Access Gym cette saison donc les passages des couleurs pourront se faire uniquement lors de rencontres de proximités entre clubs. Le comité de l'Oise a des bracelets en stock. Il faut prévenir suffisamment en avance pour pouvoir en récupérer. Ces rencontres nécessitent des engagements sur Enga'Gym et sont soumis aux droits d'engagement.
- Formation juge GAF 2 et 3 : centre de formation exclusivement à Dunkerque, très excentré par rapport aux Hauts de France, qui représente 3h de route aller, avec des journées qui commencent à 5h00 du matin et finissent à 22h00. Ces formations s'adressent de plus en général à des mineurs qui n'ont pas le permis de conduire.
De plus, les frais d'inscription sont très chers dans les Hauts de France.
- Compétition GR Ensemble 10/11 février à Noyon. Problème pour constituer un jury car les clubs de l'Oise n'ont pas de juges formées pour le niveau requis de la compétition.



PROCES VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE 2023

Compte Rendu des échanges et vote des résolutions

Intervention du représentant du Comité Régional des Hauts de France, Stéphane Dautancourt.

Le président Mickael DEROUBAIX s'excuse de son absence. Il souligne la bonne santé des clubs de l'Oise, notamment une augmentation significative du nombre de licenciés, l'arrivée de 2 nouveaux clubs (Rythmica et Coyo la Forêt). Il informe de la tenue du 3^e Open National de Parkour à Nogent sur Oise au mois de Mars. Il souhaite une bonne saison à tous les clubs de l'Oise

Lecture et vote des résolutions

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de la cinquième résolution.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du compte rendu de l'assemblée générale du 9 décembre 2022, approuve le compte rendu, tel qu'il lui a été présenté.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présentée par la Trésorière et de l'avis des vérificateurs aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2023, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le bilan. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution

En application des dispositions légales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de -266,10 euros du résultat de la saison 2022-2023 de la façon suivante :

- ✓ -266,10 euros en report à nouveau négatif.

Quatrième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du Comité de l'Oise, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'adopter le budget prévisionnel de la saison 2023-2024 présenté par la Trésorière Départementale.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après appel à candidature pour les vérificateurs des comptes décide de pas nommer de vérificateurs aux comptes.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Fédération Française de Gymnastique (Article 9-C-1) décide de donner pouvoir au Comité Directeur pour nommer le(s) représentant(s) des licenciés du Comité de l'Oise lors de l'Assemblée Générale Fédérale.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.



PROCES VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE 2023

Compte Rendu des échanges et vote des résolutions

Clôture de l'Assemblée Générale ordinaire à 20h40.

Ouverture de l'Assemblée Générale extraordinaire

Mise en conformité des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur.

- Lecture par le président du Comité de l'Oise des points principaux qui ont été modifiés dans les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur. Les 2 documents avaient été préalablement diffusés sur le site internet du Comité de l'Oise de Gymnastique.

Vote de l'adoption des nouveaux statuts : voté à l'unanimité.

Vote de l'adoption du règlement intérieur : voté à l'unanimité.

Clôture de l'Assemblée Générale extraordinaire à 20h49

Fabrice BOISNEAU
Secrétaire